

Propositions de principes organisateurs du fonctionnement de l'Association Sportive

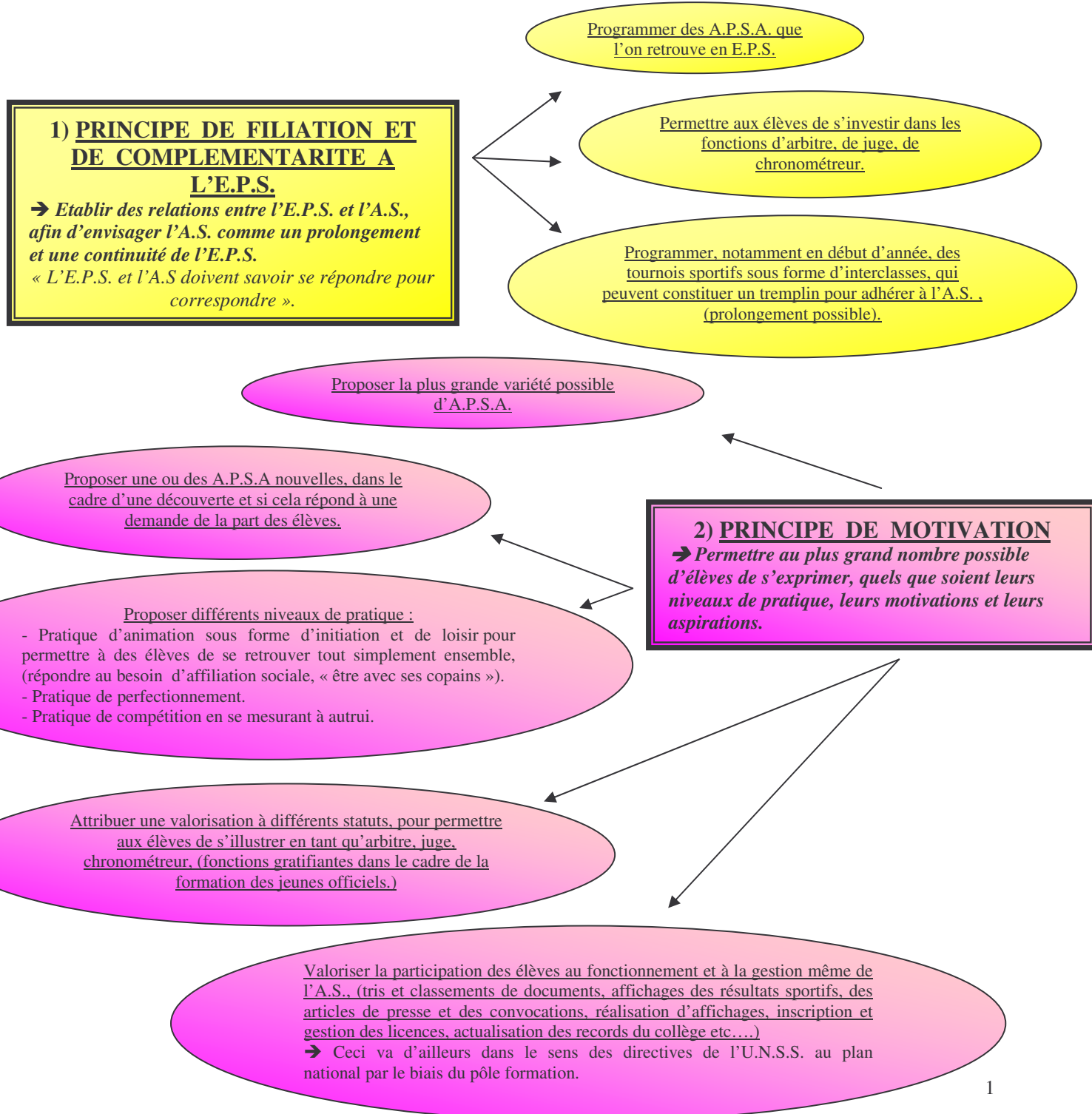
S'interroger sur la manière dont il serait possible de concevoir et d'améliorer le fonctionnement de sa propre Association Sportive nous semble relever d'une démarche légitime, non seulement pour poursuivre les objectifs assignés au sport scolaire, mais également afin de crédibiliser davantage l'E.P.S. en tant que discipline scolaire au sein même de l'établissement.

La démarche d'analyse que nous proposons peut permettre de donner des pistes de réflexions qui pourront plus ou moins être retenues selon le contexte local d'enseignement de chaque établissement.

Il est donc proposé ici une liste de principes, avec leurs modalités d'application, qui peuvent permettre de créer, d'entretenir et de promouvoir autour d'une dynamique, « l'événement sportif », afin de rendre l'action éducative menée au sein de l'Association Sportive et plus globalement au sein de l'établissement la plus pertinente possible.

D'autre part, cela peut permettre également de porter un regard évaluatif sur le fonctionnement même de son Association Sportive et donc d'estimer la marge possible d'amélioration et de perfectionnement.

Selon nous, l'appréhension et la crainte de l'échec, (« cela ne marchera pas ! »), ou la pseudo croyance en la fatalité, (« et bien c'est comme cela, c'est ainsi, on n'y changera rien ! »), ne doivent pas inhiber l'intention de proposer et d'essayer.



Diffuser systématiquement les documents concernant l'A.S. dans le dossier de rentrée adressé aux familles.

Diffuser systématiquement les informations sur l'A.S. dès le début de l'année scolaire, dans toutes les classes, par les professeurs principaux ou les professeurs d'E.P.S. eux-mêmes.

Faire visionner systématiquement un document vidéo concernant la présentation et le fonctionnement de l'A.S., à tous les élèves qui arrivent dans l'établissement, (classes de 6^{ème}), dès le début de l'année scolaire, afin qu'ils sachent précisément ce qui leur est proposé.

Prévoir des panneaux d'affichage spécifiques à l'A.S., suffisamment grands, organisés et structurés afin de rendre l'information accessible aux élèves, c'est-à-dire pertinente en véhiculant du sens.

3) PRINCIPE DE MEDIATISATION

**→ Rendre compte de l'événement sportif dans l'établissement, par un impact médiatique, afin d'accroître la crédibilité et la reconnaissance de l'A.S. aux yeux des élèves, mais également aux yeux des collègues des autres disciplines, du personnel administratif, du C.P.E., du personnel A.T.O.S., de l'infirmière, du directeur départemental U.N.S.S., des parents d'élèves, du personnel municipal (élus, personnels du service des sports et de l'office des sports de la ville etc...)
L'image de l'établissement n'en sera que valorisée.
« On devrait toujours savoir ce qui s'est passé, ce qui se passe et ce qui se passera à l'A.S. »**

Prévoir un « stand A.S. » au foyer socio-éducatif afin de faire la publicité de l'A.S., (vitrine de l'A.S.), dans lequel on pourrait y retrouver les A.P.S.A. proposées et les modalités d'inscription, les différents trophées, ainsi que les articles de presse concernant les résultats sportifs.

Réaliser un affichage rigoureux, attractif et suivi des informations concernant l'A.S.
- Feuille de présentation des A.P.S.A. proposées à l'A.S. avec le ou les professeurs responsables, le lieu et l'horaire des pratiques.
- Calendrier général des compétitions UNSS, avec toutes les A.P.S.A., toutes les catégories et tous les lieux.
- Les convocations pour les horaires des déplacements en bus.
- Les résultats sportifs, ainsi que les articles de journaux qui témoignent de l'impact de l'A. au niveau de la presse locale.

Ce retour d'informations est primordial pour toute la communauté éducative et en premier lieu pour les élèves. Reste que pour que ces informations soient porteuses de sens, il est absolument nécessaire de veiller à les réactualiser sans cesse. Une information devenue obsolète, (qui n'a plus de signification), doit impérativement être retirée. Il en va de la crédibilité et de la pertinence des informations communiquées.

Prévoir une diffusion d'informations en salle des professeurs, avec un panneau réservé à l'A.S.

→ De ce point de vue là, l'équipe E.P.S. a une responsabilité essentielle pour rendre compte de ce qui est fait à l'A.S. auprès des autres collègues.
→ Cela va dans le sens d'une justification et d'un renforcement de la crédibilité de l'ensemble de la discipline.

Diffuser les informations de l'A.S., (notamment les résultats sportifs), auprès du chef d'établissement, président de l'AS, dans le journal de l'établissement et/ou dans celui de la Z.E.P. si celle-ci existe.

Stocker et classer par année, les résultats sportifs dans les différentes A.P.S.A. proposées, ainsi que les bilans annuels par activité et les comptes rendus des assemblées générales de l'A.S. Archiver ces documents permet de prendre part à la construction « de l'historique » de l'établissement. Par ailleurs des panneaux d'affichage peuvent présenter, par année scolaire, tous les articles de presse relatifs aux résultats sportifs U.N.S.S.

Réaliser, sous la forme d'une vitrine, un affichage et une réactualisation permanente des records du collège, par sexe et par catégorie dans les activités qui s'y prêtent, en l'occurrence la natation et l'athlétisme.

Réaliser un logo concernant l'A.S., dans le cadre d'un travail interdisciplinaire avec les arts plastiques, sous la forme d'un concours par niveau de classe, avec la possibilité de renouveler l'action tous les ans, tous les 2 ans, tous les 3 ans ou plus.

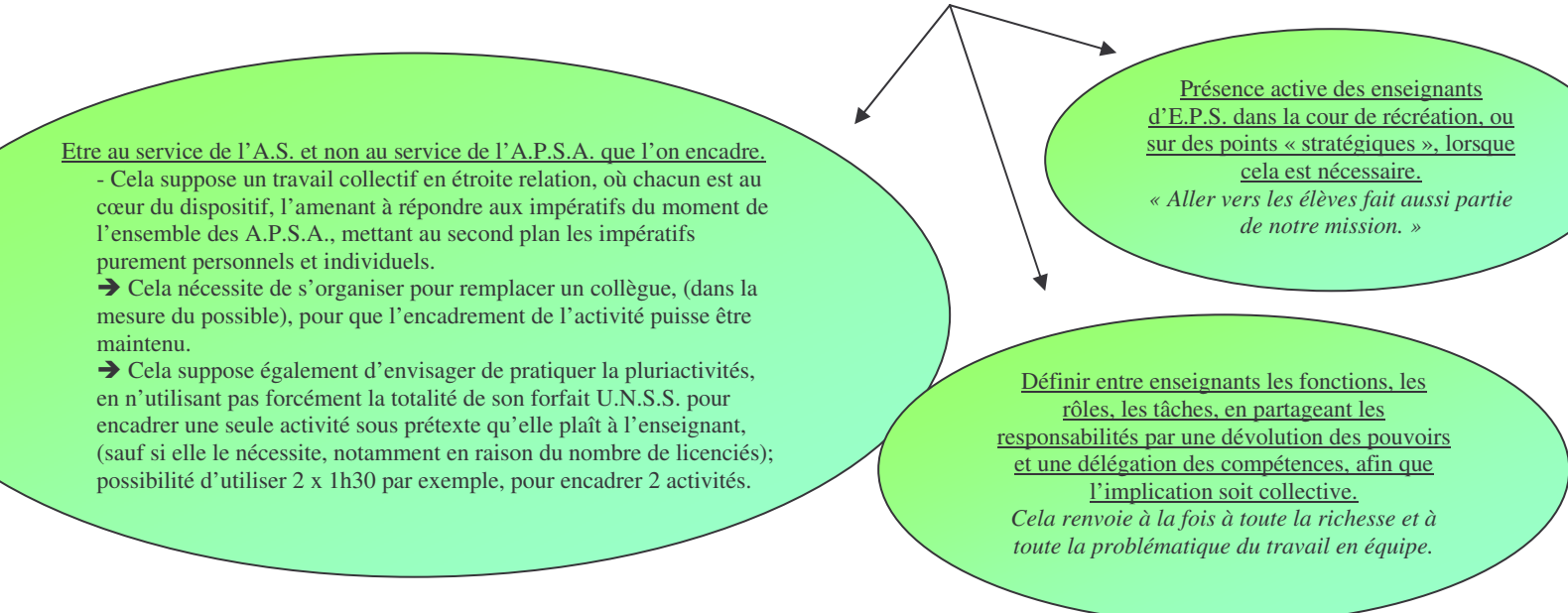
Un vote des élèves et/ou des professeurs d'E.P.S., (ainsi que des enseignants des autres disciplines) peut être organisé pour choisir le logo qui représentera l'A.S. Des ventes d'autocollants ou de tee-shirts à l'effigie de l'A.S. pourront être organisées.

4) PRINCIPE DE RECONNAISSANCE
→ *Asseoir et crédibiliser l'A.S. au sein de la communauté éducative.*

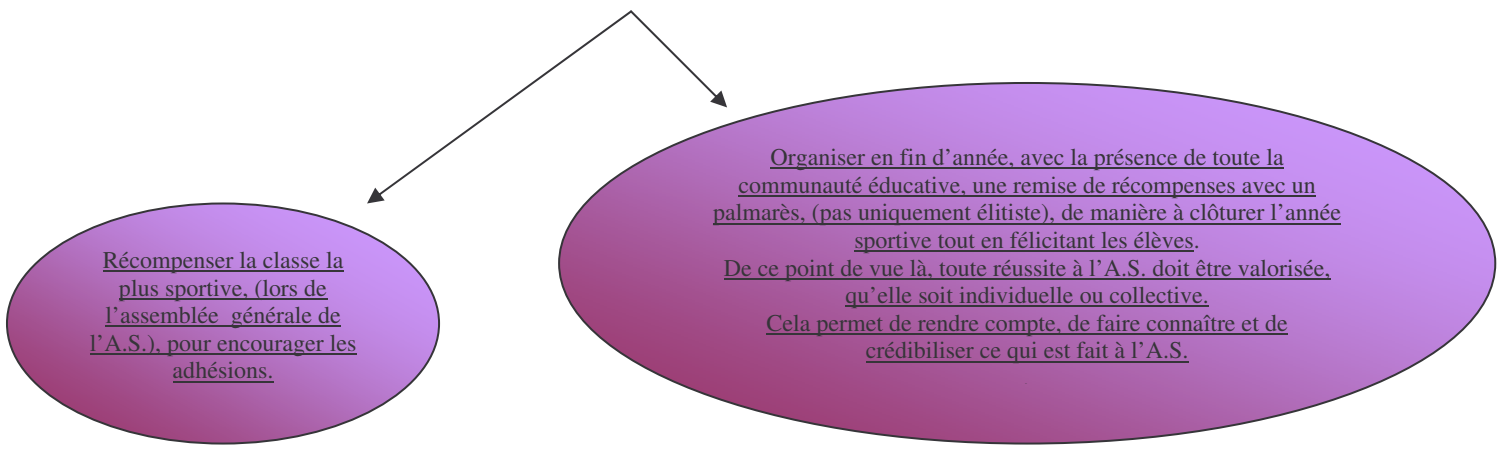
Disposer d'un lieu, par exemple d'un local E.P.S./A.S. qui permet:

- Une centralisation et une communication des informations.
- Une participation et une implication effective des élèves au fonctionnement, à la gestion et à l'animation même de l'A.S.
- D'identifier un lieu propice au rassemblement, aux convocations, à la convivialité etc... . Ce lieu de passage des élèves et des enseignants, devient par conséquent un lieu de rencontres et de vie au cœur même de l'établissement.
- De renforcer la fonctionnalité de l'A.S.

5) PRINCIPE DE SOUPLESSE, DE DISPONIBILITE ET DE REPARTITION
→ *Assurer une continuité de l'action éducative au sein de l'A.S.*
A ce sujet, il est possible de dire que l'ensemble des professeurs est bien plus riche que la somme des individualités.

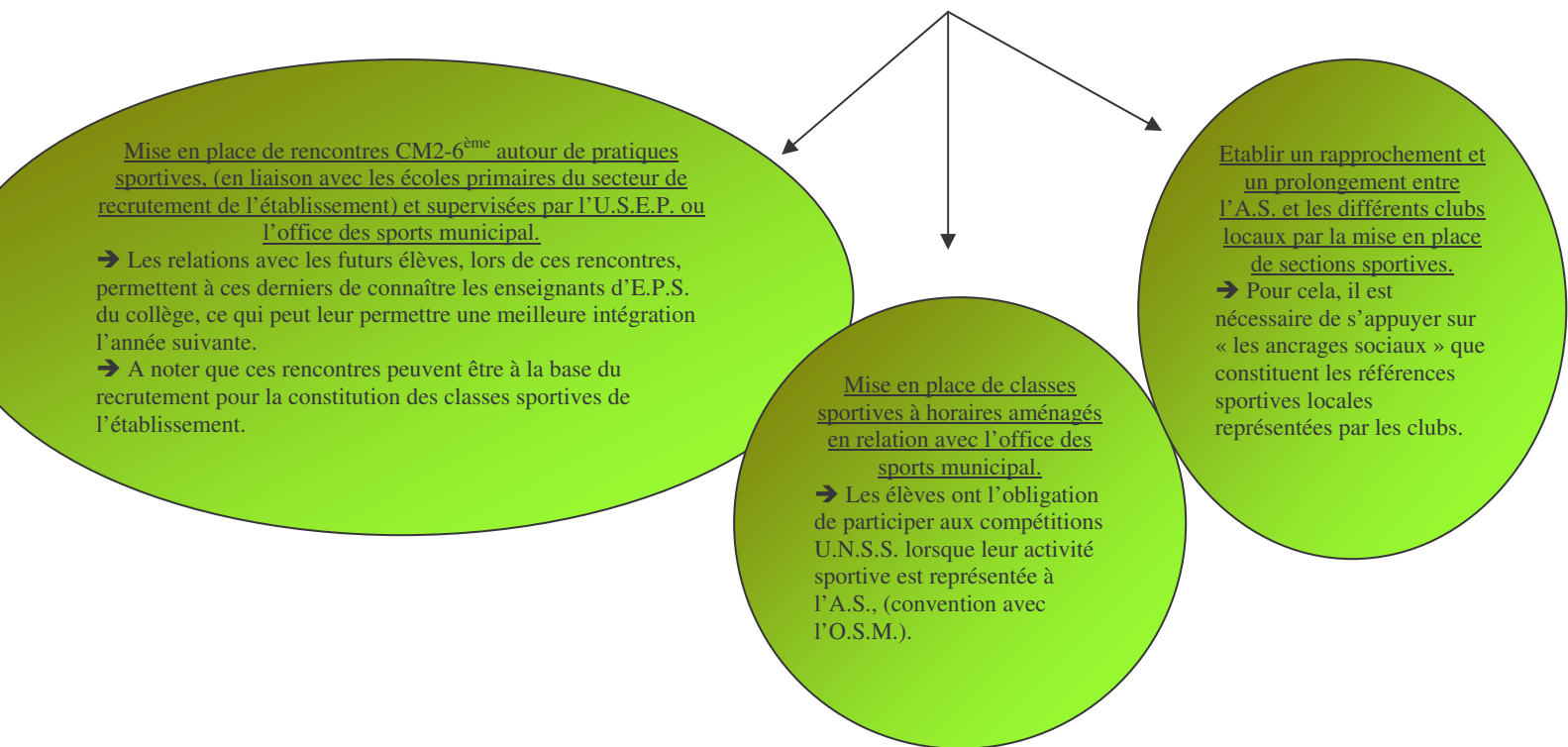


6) PRINCIPE DE GRATIFICATION
→ *Témoigner d'une reconnaissance « institutionnelle » de l'établissement envers l'investissement et les résultats des élèves.*



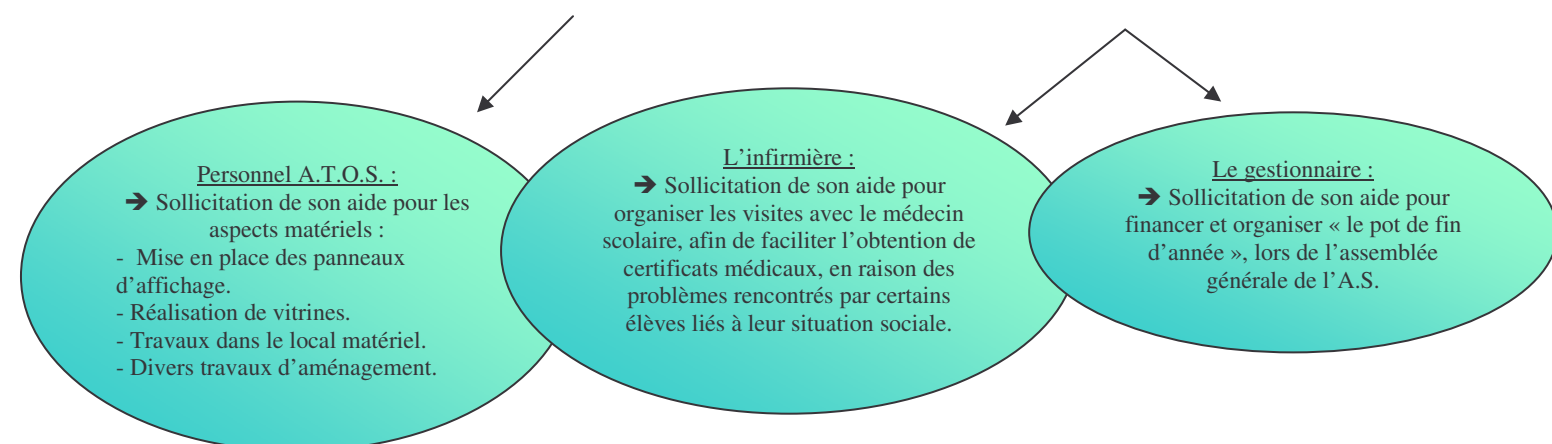
7) PRINCIPE DE PARTENARIAT

→ Développer un travail en inter-relation avec le milieu primaire et le milieu sportif associatif, (relations avec les structures extérieures), pour une meilleure intégration des élèves dans la vie du quartier, de la « cité » ou de la commune.



8) PRINCIPE D'UTILISATION DES RESSOURCES DE L'ETABLISSEMENT

→ Pouvoir disposer des compétences de chacun en entretenant de bonnes relations avec tout le personnel.



CONCLUSION:

Comme nous avons tenté de le montrer, l'organisation de l'Association Sportive, dont dépend son fonctionnement, peut, (et doit selon nous), se concevoir selon une synergie, (relative à un ensemble de paramètres), qui apporte non seulement de la cohérence, mais qui est également porteuse de sens. C'est à cette condition que l'action entreprise sera la plus mobilisatrice possible, en sachant que l'A.S. reste « une structure vivante », étant amenée à se modifier, à se transformer et à évoluer sans cesse invitant à une réflexion quasi permanente.

Enfin, ces principes ne seraient qu'une somme de déclarations d'intentions à la résonance creuse si il n'y avait pas ce qui constitue le cœur de notre métier et qui joue un rôle moteur, à savoir, une certaine conception du métier qui engage notre envie, notre motivation, nos croyances et nos convictions, en somme notre capacité à vouloir que les choses évoluent.

Benjamin Blache
Professeur agrégé d'E.P.S.
Collège Michel Bégon, à Blois (41).